

Filière nickel en Nouvelle-Calédonie : une transformation nécessaire

Publié le 24 août 2023

🕒 4 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Le nickel pour batterie fait partie, d'après la législation européenne, des matières premières critiques stratégiques, c'est-à-dire essentielles en vue de la transition énergétique mais dont l'approvisionnement futur est incertain. La filière du nickel en Nouvelle-Calédonie peut-elle répondre aux besoins de la France et de l'Union européenne (UE) ?

L'Inspection générale des finances (IGF) a remis à la Première ministre, le 15 juillet 2023, un [rapport sur l'"avenir de la filière du nickel en Nouvelle-Calédonie"](#). Il brosse un tableau préoccupant du fonctionnement de ce secteur et avance des pistes pour consolider sa viabilité économique et faire en sorte qu'il contribue à sécuriser les approvisionnements de l'UE.

La filière affronte diverses difficultés

La Chine et l'Indonésie dominant de plus en plus la chaîne de valeur du nickel pour batterie (ou nickel de classe I), ce qui fait peser des **risques sur les approvisionnements européens**. Les capacités de production de l'UE ne couvrent que 10% à 25% de ses besoins en nickel pour batterie, estimés à 378 kilotonnes (kt) en 2030 et 645 kt en 2040.

La [filière du nickel en Nouvelle-Calédonie](#) comprend :

- les **entreprises exploitant le minerai brut pour l'exporter** ;
- **celles qui intègrent des activités minières et métallurgiques** : la société Le Nickel (SLN), Koniambo nickel SAS (KNS) et Prony Resources New Caledonia (PRNC).

La production des trois métallurgistes pourrait théoriquement couvrir jusqu'à 85% des besoins des giga-usines françaises en 2030 et 14% de ceux de l'UE en 2035. Mais ils ne peuvent pas y parvenir en l'état actuel car :

- deux d'entre eux produisent du nickel de classe II surtout destiné au marché asiatique de l'acier inoxydable ;
- aucun ne peut servir le marché européen dans des conditions économiquement viables en raison de coûts de production plus importants que ceux de la concurrence internationale.

L'activité d'exportation de minerai brut est bénéficiaire. En revanche, **les métallurgistes sont déficitaires** depuis plus de 10 ans car ils se heurtent à :

- la volatilité des prix du nickel ;
- leur incapacité à atteindre le niveau de production pour lequel ils ont été conçus, à cause notamment de la baisse de la teneur en nickel du minerai et de l'impossibilité d'accès à certains sites d'extraction (obstacles réglementaires) ;
- un climat social et des conditions météorologiques défavorables ;
- des coûts d'énergie et de main-d'œuvre élevés.

Ces industriels poursuivent leur activité grâce à des flux de capitaux publics et privés. Malgré des soutiens massifs récents et sans une nouvelle intervention des acteurs publics et privés, la fermeture de certains sites semble inévitable. Un tel scénario aurait de lourdes conséquences sur l'emploi et les finances publiques en Nouvelle-Calédonie.

Transformer la filière pour assurer sa pérennité

Le rapport préconise :

- de réformer les règles relatives au **contrôle des exportations de minerai** ;
- d'**axer la production** des métallurgistes calédoniens **sur le nickel de classe I** et de **décarboner le mix énergétique** du territoire pour réduire leurs coûts énergétiques et leurs émissions de gaz carbonique et leur permettre d'exporter vers l'UE ;
- de repenser les mécanismes de **partage de la valeur** entre sociétés minières et métallurgiques et collectivités territoriales ;
- de prendre en charge une partie de la consommation d'électricité des usines et de bâtir de nouvelles raffineries en Europe.